



**PLAN LOCAL D'URBANISME
MÉTROPOLITAIN**

ORLÉANS MÉTROPOLE

PLAN DE ZONAGE AU 2000e
Planche n°27

Format d'origine : 1664mm x 914,4mm
Echelle de la planche : 2000e

- PLUM prescrit par délibération du conseil métropolitain du 11/07/2017
 - PLUM approuvé par délibération du conseil métropolitain du 07/04/2022
 - PLUM mis à jour par arrêtés du 10/07/2022 et du 19/01/2023
 - PLUM modifié par délibérations du conseil métro du 22/06/2023, du 16/11/2023 (M51)
 - Modification 2 engagée par arrêté du 02/08/2023

LÉGENDE DE LA PLANCHE

Zonages d'urbanisme	Prescriptions d'urbanisme
<ul style="list-style-type: none"> ☐ Zonage d'urbanisme UC : zone Urbaine de Centre-ville UC2 : les centres-villes UC3 : les centres-villes anciens UB : zone Urbaine de Boulevard UB2 : zone Urbaine de Boulevard UP : zone Urbaine de Plateau UP2 : zone Urbaine de Plateau UR : zone Urbaine de Résidence UR2 : zone Urbaine de Résidence UR3 : zone Urbaine de Résidence UR4 : zone Urbaine de Résidence UR5 : zone Urbaine de Résidence UR6 : zone Urbaine de Résidence UR7 : zone Urbaine de Résidence UR8 : zone Urbaine de Résidence UR9 : zone Urbaine de Résidence UR10 : zone Urbaine de Résidence UR11 : zone Urbaine de Résidence UR12 : zone Urbaine de Résidence UR13 : zone Urbaine de Résidence UR14 : zone Urbaine de Résidence UR15 : zone Urbaine de Résidence UR16 : zone Urbaine de Résidence UR17 : zone Urbaine de Résidence UR18 : zone Urbaine de Résidence UR19 : zone Urbaine de Résidence UR20 : zone Urbaine de Résidence UR21 : zone Urbaine de Résidence UR22 : zone Urbaine de Résidence UR23 : zone Urbaine de Résidence UR24 : zone Urbaine de Résidence UR25 : zone Urbaine de Résidence UR26 : zone Urbaine de Résidence UR27 : zone Urbaine de Résidence UR28 : zone Urbaine de Résidence UR29 : zone Urbaine de Résidence UR30 : zone Urbaine de Résidence UR31 : zone Urbaine de Résidence UR32 : zone Urbaine de Résidence UR33 : zone Urbaine de Résidence UR34 : zone Urbaine de Résidence UR35 : zone Urbaine de Résidence UR36 : zone Urbaine de Résidence UR37 : zone Urbaine de Résidence UR38 : zone Urbaine de Résidence UR39 : zone Urbaine de Résidence UR40 : zone Urbaine de Résidence UR41 : zone Urbaine de Résidence UR42 : zone Urbaine de Résidence UR43 : zone Urbaine de Résidence UR44 : zone Urbaine de Résidence UR45 : zone Urbaine de Résidence UR46 : zone Urbaine de Résidence UR47 : zone Urbaine de Résidence UR48 : zone Urbaine de Résidence UR49 : zone Urbaine de Résidence UR50 : zone Urbaine de Résidence UR51 : zone Urbaine de Résidence UR52 : zone Urbaine de Résidence UR53 : zone Urbaine de Résidence UR54 : zone Urbaine de Résidence UR55 : zone Urbaine de Résidence UR56 : zone Urbaine de Résidence UR57 : zone Urbaine de Résidence UR58 : zone Urbaine de Résidence UR59 : zone Urbaine de Résidence UR60 : zone Urbaine de Résidence UR61 : zone Urbaine de Résidence UR62 : zone Urbaine de Résidence UR63 : zone Urbaine de Résidence UR64 : zone Urbaine de Résidence UR65 : zone Urbaine de Résidence UR66 : zone Urbaine de Résidence UR67 : zone Urbaine de Résidence UR68 : zone Urbaine de Résidence UR69 : zone Urbaine de Résidence UR70 : zone Urbaine de Résidence UR71 : zone Urbaine de Résidence UR72 : zone Urbaine de Résidence UR73 : zone Urbaine de Résidence UR74 : zone Urbaine de Résidence UR75 : zone Urbaine de Résidence UR76 : zone Urbaine de Résidence UR77 : zone Urbaine de Résidence UR78 : zone Urbaine de Résidence UR79 : zone Urbaine de Résidence UR80 : zone Urbaine de Résidence UR81 : zone Urbaine de Résidence UR82 : zone Urbaine de Résidence UR83 : zone Urbaine de Résidence UR84 : zone Urbaine de Résidence UR85 : zone Urbaine de Résidence UR86 : zone Urbaine de Résidence UR87 : zone Urbaine de Résidence UR88 : zone Urbaine de Résidence UR89 : zone Urbaine de Résidence UR90 : zone Urbaine de Résidence UR91 : zone Urbaine de Résidence UR92 : zone Urbaine de Résidence UR93 : zone Urbaine de Résidence UR94 : zone Urbaine de Résidence UR95 : zone Urbaine de Résidence UR96 : zone Urbaine de Résidence UR97 : zone Urbaine de Résidence UR98 : zone Urbaine de Résidence UR99 : zone Urbaine de Résidence UR100 : zone Urbaine de Résidence 	<ul style="list-style-type: none"> ☑ Cône de vue et perspective majeure ☑ Arbre protégé ☑ Ligne boisée ☑ Alignement d'arbres ☑ Cimetière ☑ Parc ou jardin ☑ Boisement urbain et espaces d'ornement ☑ Espaces verts classés ☑ Jardins familiaux et partagés ☑ Frange agricole ou paysagère ☑ Zone rurale et d'aménagement hydraulique ☑ Bât susceptible de changer de destination ☑ Établissement intercommunal ☑ Ensemble patrimonial ☑ Lignes commerciales protégées ☑ Equipement scolaire ☑ Secteurs de constructibilité limitée ☑ Secteurs imposant un minimum (1) ou un maximum (2) de logements par hectare ☑ Zone non soustraite ☑ Réajustement de plus de 3 m ☑ Secteur d'Observation d'Aménagement et de Programmation ☑ TMM : Indice de taille minimale de logements (DC-3.3.2)

